



## DONNÉES D'INVENTAIRE UTILISÉES - RÉGION 02

### CONTEXTE / PROBLÉMATIQUE

Le calcul de la possibilité forestière (CPF) doit se réaliser avec des intrants traduisant le plus fidèlement possible l'état du territoire forestier. Dans le régime forestier actuel, les données forestières utilisables proviennent de différentes sources. Ainsi, les strates de 7 mètres et plus sont inventoriées par le programme décennal d'inventaire du MRNF. De même, les strates ayant fait l'objet d'une intervention forestière depuis 1990 font l'objet de différents types de suivis par l'industrie, validés par le MRNF. Cependant, certains types de strates n'étaient pas couverts par les programmes d'inventaires ou les suivis prescrits. De plus, les données des suivis n'étaient pas toutes disponibles ou utilisables.

### SOLUTION(S) PROPOSÉE(S)

Pour les strates de plus de 7 mètres, les données du 3<sup>ème</sup> programme d'inventaire décennal du MRNF, en association avec les tables de rendement de Pothier - Savard, ont été utilisées pour la confection des courbes de rendement.

Les strates de moins de 7 mètres ayant été récoltées ou incendiées avant 1990 sans autre aménagement ne sont pas inventoriées par le programme d'inventaire décennal et ne font pas l'objet d'obligation de suivis par l'industrie. Pour caractériser ces strates, un inventaire a été réalisé en 2000 et 2002, financé par l'industrie et le Volet 2 du PMVRMF.

Pour les strates de moins de 7 mètres aménagées depuis 1990, ce sont les données des suivis du Manuel d'aménagement forestier (MAF) qui ont été utilisées lorsqu'elles étaient disponibles.

Ainsi, près de 45 000 placettes du suivi du MAF, réalisées dans les CPRS, ont servi d'intrants à la confection des courbes de ces strates et à évaluer le retour des récoltes futures. Les suivis du MAF effectués dans les plantations ont permis de déterminer la composition et les indices de qualité de station (IQS) pour la confection des tables de rendement actuelles et futures de ces strates.

Concernant les EPC, ce sont les suivis financiers, réalisés en vue de l'acceptation des travaux, qui ont servi d'intrants aux courbes de rendement actuelles et futures de ces strates. Les volumes ont été déterminés à partir des tables de strates de 7 mètres et plus existantes, de forte densité et de composition comparable. D'autre part, lors de l'élaboration des hypothèses de simulation, tous les suivis prescrits au MAF, n'avaient pas été réalisés. Dans d'autres cas, ils ont été réalisés selon des normes qui ont évolué depuis, ou ont été fournis dans des formats inappropriés, rendant ces informations inutilisables. Lorsque des données étaient manquantes, ce sont les courbes moyennes de strates semblables sur des sites comparables qui ont été retenues.

### DÉCISION(S) DU FORESTIER EN CHEF

Le Forestier en chef approuve l'utilisation de ces données et le traitement qui en a été fait.

### JUSTIFICATION(S)

Les informations utilisées sont les meilleures disponibles et la qualité générale ainsi que la quantité sont suffisantes pour bien caractériser les différentes strates forestières. De plus, le traitement en a été fait selon les règles de l'art.

### RECOMMANDATION(S) DU FORESTIER EN CHEF

Le Forestier en chef recommande que tous les suivis prescrits au MAF fassent l'objet d'une révision afin de s'assurer que toute l'information pertinente soit disponible pour les prochains CPF et ce, dans des formats standardisés. Le Forestier en chef recommande aussi que les moyens soient pris pour éviter qu'il y ait des strates orphelines d'information dans les prochains CPF. Finalement, le Forestier en chef recommande que les différents organismes de recherche se penchent sur l'évolution des jeunes strates et proposent des modèles de croissance adaptés au contexte écologique.

